

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1995

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

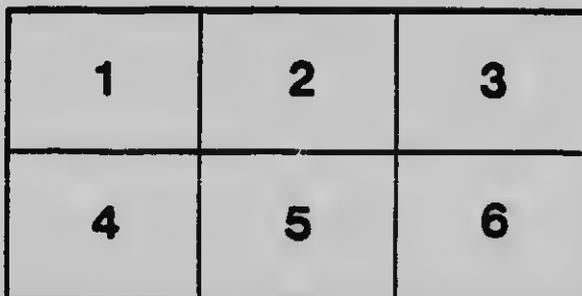
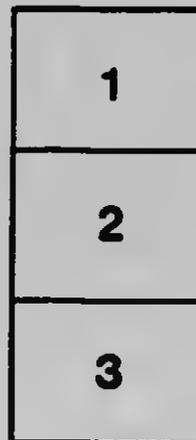
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

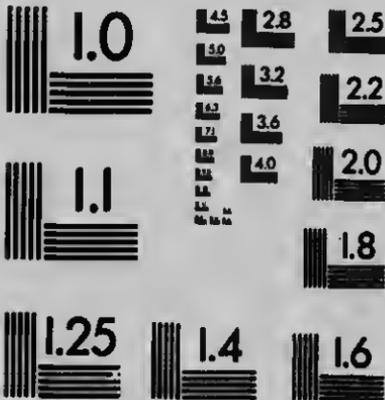
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier feuillet et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par la seconde feuille, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1853 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

947

6

698

L'Ordre de Cîteaux
 ET 1447-1312
 L'Abbaye de Notre-Dame
 DU
 Lac des Deux-Montagnes,
 dite "La Trappe d'Oka"

HISTOIRE ET GENRE DE VIE DES CISTER-
 CIENS REFORMES OU DE LA
 STRICTE OBSERVANCE.



L'ÉVANGÉLINE, MONCTON

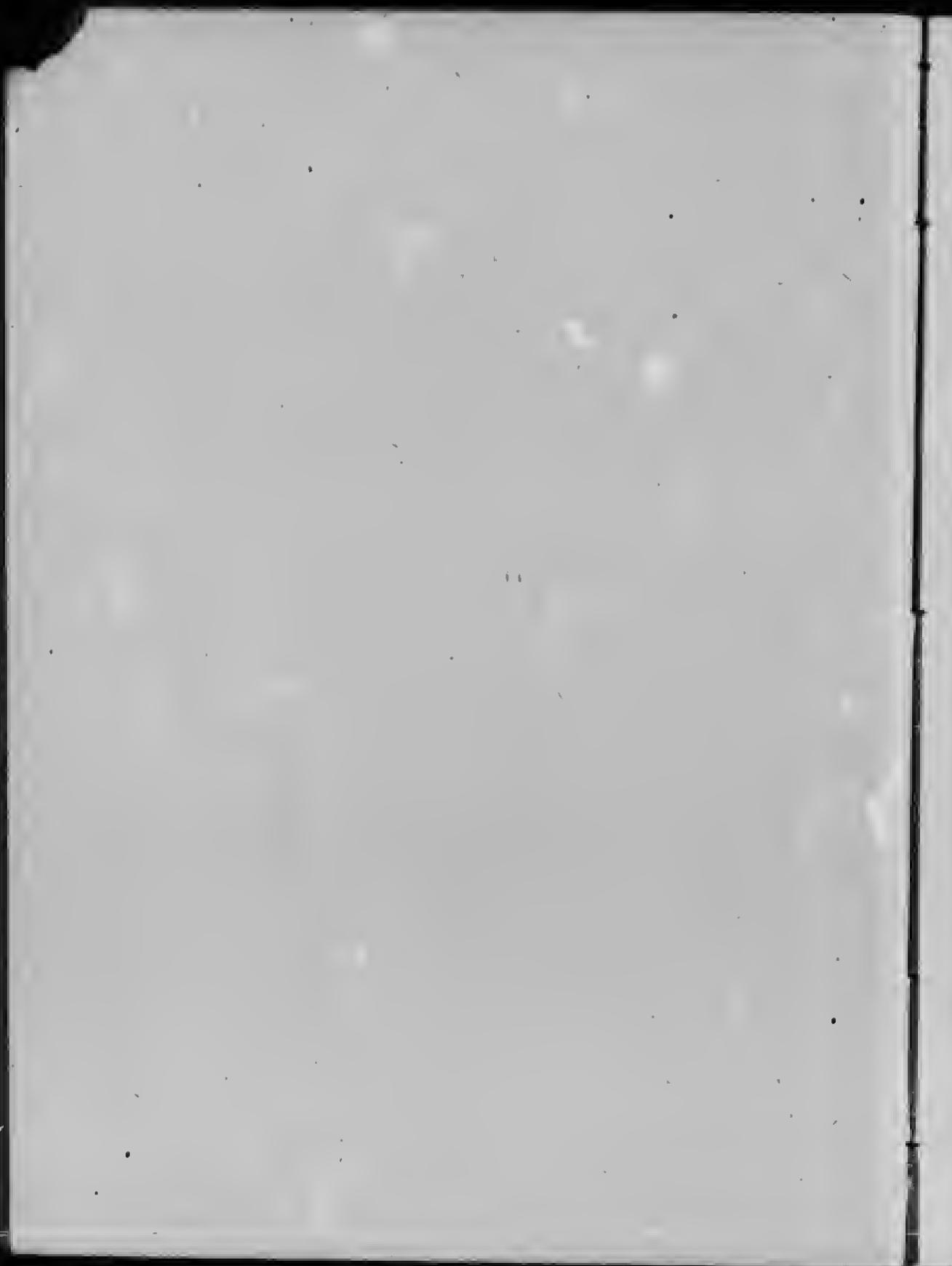
1920.

284111

L37

0727

1720





S. BERNARD

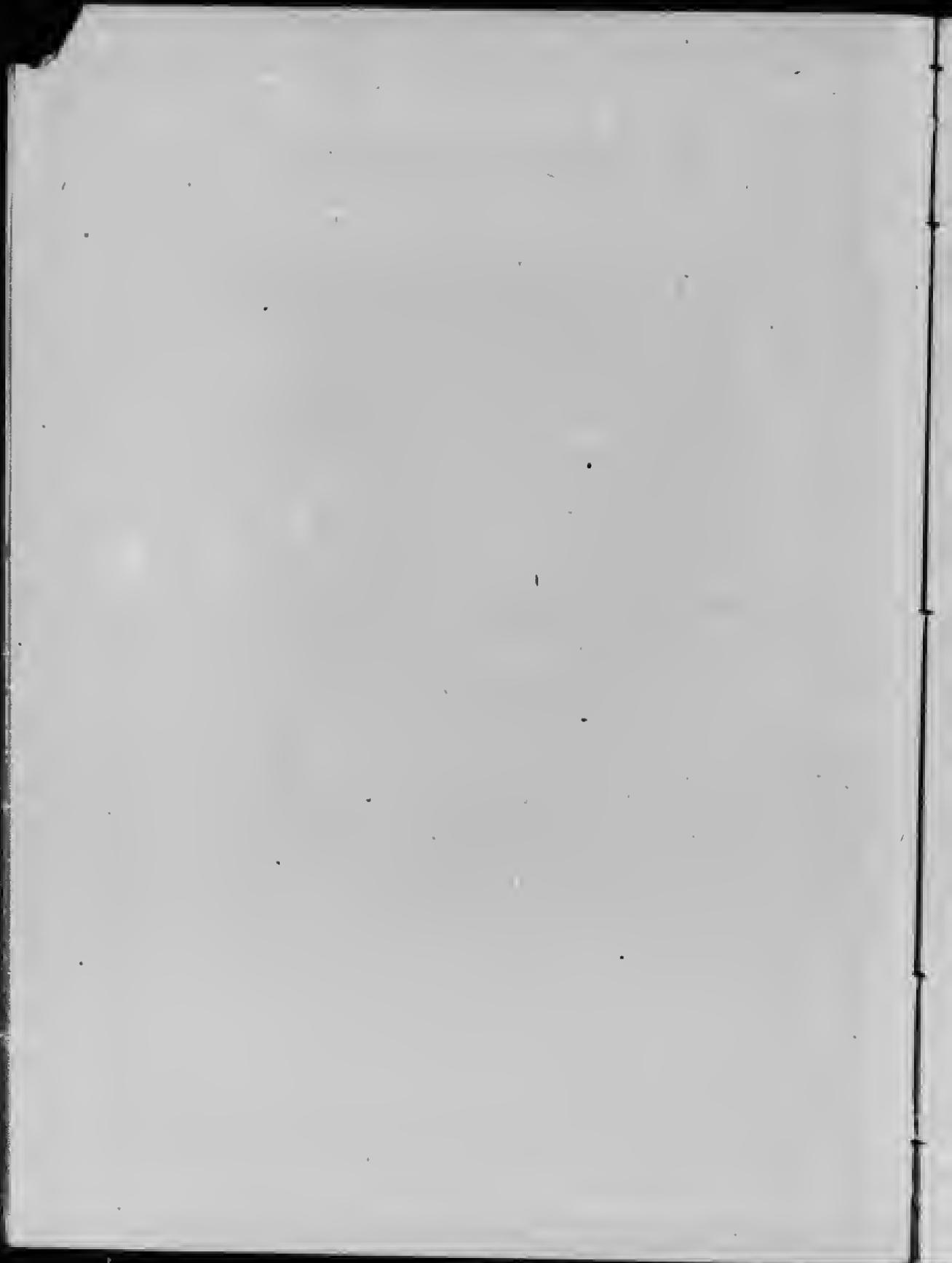
L'Ordre de Cîteaux
ET
L'Abbaye de Notre-Dame
DU
Lac des Deux-Montagnes,
Dite "La Trappe d'Oka"

HISTOIRE ET GENRE DE VIE DES CISTER-
CIENS REFORMES OU DE LA
STRICTE OBSERVANCE.



L'ÉVANGÉLINE, MONCTON

1920.



I

ORIGINE ET HISTOIRE DE L'ORDRE DE CITEAUX

Les Cisterciens Réformés ou de la Stricte Observance, plus communément appelés Trappistes, sont, comme leur nom l'indique, des moines de l'Ordre de Cîteaux.

Cet Ordre eut son point de départ dans une réforme bénédictine inaugurée en 1098 à Cîteaux, non loin de Dijon (Côte-d'Or, France), par saint Robert, abbé de Molesme, de la dépendance de Cluny, dans le but de reprendre la pratique littérale de la Règle de saint Benoît.

Quatorze mois après, sur la requête des moines restés à Molesme, le Pape enjoignit à S. Robert de retourner à son ancien monastère, qui redevint un foyer ardent de vie monastique. Mais il laissait à Cîteaux des disciples énergiquement résolus à poursuivre son oeuvre et à la compléter par une sage et forte législation fondée sur l'interprétation pure et simple de la Règle de saint Benoît, et le nouveau monastère allait, par la force des choses, contrairement à l'intention de son fondateur, devenir le berceau d'un nouvel Ordre.

Le premier soin de s. Aibéric, successeur immédiat de s. Robert, fut de supplier le Pape d'abriter l'église de Cîteaux sous les ailes de la puissance apostolique: ce qui fut fait par une bulle du Pape Pascal II, en date du 18 avril 1100. Dès lors, à la lumière de la Règle de saint Benoît, il se mit courageusement à l'oeuvre réformatrice.

Le relâchement des monastères bénédictins tenait à deux causes principales: en premier lieu, au systè-

me d'exploitation des domaines monastiques par des serfs et des tenanciers, et en second lieu, à l'absence d'une organisation disciplinaire capable de veiller à l'observation de la Règle sur tous les points de l'Ordre.

C'est à supprimer la première de ces causes de relâchement que s. Albéric s'attacha tout particulièrement. Les moines de Cîteaux devaient reprendre l'ancien système de faire valoir leurs terres par leur travail personnel, et ainsi se réaffirmerait l'idéal du moine tracé par s. Benoît; "Tunc vere monachi sunt, si labore manuum vivunt, sicut et Patres nostri et Apostoli; c'est alors que les frères seront véritablement moines, s'ils vivent du travail de leurs mains, comme nos Pères et les Apôtres." (Reg. s. Ben. Cap. XLVIII.)

Mais là surgissait une difficulté: l'exploitation du domaine monastique exigeant une activité considérable à laquelle ne pouvaient suffire les heures assignées par la Règle pour le travail manuel, comment les moines pourraient-ils, sans mentir à leur profession, laisser de côté l'office divin, leur principale obligation, *opus Dei cui nihil praeponatur*, dit s. Benoît, pour se faire laboureurs? S. Albéric consulta ses frères, et tous furent d'accord de s'adjointre une classe de travailleurs qui, tout en étant religieux, ne seraient pas astreints à l'office du chœur et pourraient donner tout leur temps aux travaux corporels, permettant ainsi aux moines de s'acquitter, aux heures régulières, du grand devoir de la prière liturgique. Telle fut l'origine des Frères laïcs ou convers de Cîteaux, dont l'introduction dans le nouvel Ordre n'eut pas pour but de dispenser les moines du travail manuel, mais de leur faciliter l'accomplissement de leur premier devoir, l'office du chœur et d'écarter tout prétexte de résidence hors du cloître. (1)

S. Albéric substitua aussi pour les moines cisterciens l'habit blanc ou noir qu'ils avaient porté jusque-là.

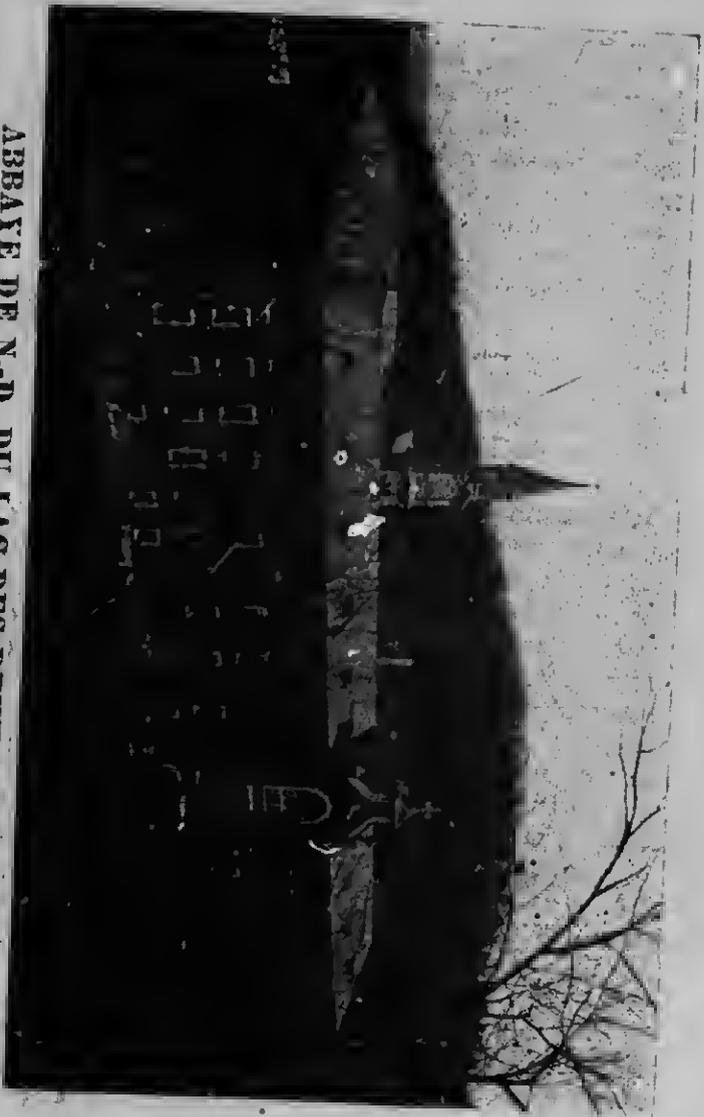
S. Etienne Harding, qui lui succéda en 1109, donna à la réforme son cachet définitif en s'attaquant à

[1] Cf. P. Dr. Eberhard Hoffmann, S. Ord. Cist. Das Konversen-institut des Cisterzienserordens, Fribourg [Suisse] 1905.



**R. P. DOM. PACÔME GABOURY,
ABBÉ DE N.-D. DU LAC DES DEUX-MONTAGNES**





ABBAYE DE N.-D. DU LAC DES DEUX-MONTAGNES,
LA TRAPPE, P. Q.

la deuxième cause de relâchement signalée plus haut chez les Clunisiens.

Cluny avait introduit dans l'Ordre monastique la confédération de tous les monastères entre eux; mais la centralisation à outrance, telle qu'elle existait chez les moines noirs, en remettant à la gestion et à la direction d'un seul homme, l'abbé de Cluny, dont l'autorité était sans contrôle, le gouvernement d'un nombre considérable de maisons, rendait difficile, pour ne pas dire impossible, le maintien de l'observance exacte de la Règle sur tous les points de l'Ordre. Il n'en serait pas de même à Cîteaux. S. Etienne résolut de rattacher par des liens d'une dépendance mutuelle toutes les maisons issues de la sienne et de créer une hiérarchie de pouvoirs subordonnés les uns aux autres, afin d'établir entre elles une surveillance nécessaire au maintien de la discipline. De par la Charte de Charité, loi fondamentale de l'Ordre, chaque abbé, tout en gardant intacte son autorité et sa juridiction sur ses sujets, était rendu participant à l'autorité souveraine qui résidait, non pas dans un seul, mais dans tous les abbés réunis en assemblée sous le nom de Chapitre général. Le législateur créait, en outre, un système de paternité et de filiation fondé sur la génération spirituelle, avec des lois qui agrandissaient encore la juridiction de chaque abbé-père en l'étendant sur ses maisons-filles; et pour que la maison de Cîteaux, mère de toutes les autres, ne fût pas elle-même sans supérieurs et ne pût échapper à ce système de surveillance générale, S. Etienne établissait pour elle une paternité fictive et de pure attribution, confiée aux abbés de ses quatre premières filles... De cette façon, la surveillance était universelle, fermait la porte à tous les abus de pouvoir et enlevait tout prétexte au relâchement. (1)

Une des gloires, et non la moindre du troisième abbé de Cîteaux, fut d'avoir su distinguer parmi les moines qui entrèrent dans le nouveau monastère ce-

(1) Cf. Annales d'Aigubelle. Tom. I, pp. 188 et suiv.

lui qui devait bientôt personnifier l'Ordre. Nous avons nommé saint Bernard. Saint Bernard fondateur et premier abbé de Clairvaux, a été l'incarnation même de la pensée cistercienne dans ce qu'elle avait de grand et de noble. Il fut le propagateur de la discipline de Clteaux, en même temps qu'il exerça sur l'Eglise entière et la société civile une action qui n'eut pas d'égale en son siècle. A sa mort, en 1153, l'Ordre comptait déjà 343 abbayes répandues dans toutes les contrées de l'Europe.

II.

DECADENCE ET REFORMES.

La période de ferveur dans l'Ordre de Cîteaux dura tout le XIIe siècle et une grande partie du XIIIe, pendant lesquels il accomplit des prodiges qui lui ont mérité l'estime, l'admiration et la reconnaissance de la postérité. Il couvrit l'Europe entière de monastères qui furent autant de foyers de civilisation et de centres agricoles. Au moyen de ses frères convers, il releva le travail de la glèbe qui ne fut plus le lot exclusif des serfs et des corvéables, lesquels demeurèrent exclus des terres cisterciennes, et ce fut là le coup de mort porté au servage, cette forme adoucie de l'esclavage. Et comme ce ne sont pas des vues d'administration temporelle, mais bien d'ascétisme, qui avaient guidé les réformateurs cisterciens, le progrès spirituel marcha de pair avec le progrès matériel, marcha de pair avec le progrès matériel, comme en témoigne le grand nombre de moines de l'Ordre, honorés dans l'Eglise universelle ou dans leur famille religieuse d'un culte liturgique.

Mais la décadence qui, au XIVE siècle, envahit toutes les familles monastiques, n'épargna pas les Cisterciens, malgré les mesures prises par les Chapitres généraux. Les fréquentes interruptions que ces assemblées subirent au XVe siècle, les troubles qui agitaient alors la France et presque toutes les contrées de l'Europe occidentale, et par dessus tout le fléau de la Commende, achevèrent de briser l'unité de l'Ordre et d'y éteindre l'esprit des premiers pères.

Cependant, du XVe au XVIIe siècle, plusieurs réformes se produisirent. Au XVIIe siècle surtout, un souffle de ferveur à nul autre pareil passa sur le vieil institut monastique et lui redonna une vigueur nou-



BENEDICTION
ABBATIALE DU R. P. DON PASCHE GAROURY,
13 novembre 1913

velle. Un des successeurs de saint Bernard, Denis Largentier, abbé de Clairvaux, établit dans son monastère l'Étroite Observance de Cîteaux et imprima à ce renouveau sa véritable physionomie et un caractère de fixité. Cinquante-huit monastères revinrent franchement aux observances primitives, parmi lesquels l'abbaye de la Trappe, au diocèse de Sées. Sur la demande de son abbé commendataire, Armand-Jean Le Bouthillier de Rancé, l'abbé de la Barberie, de l'Étroite Observance de Cîteaux, et visiteur de la province, s'y étant transporté avec commission de l'abbé de Prières, Dom Jouaud, vicaire général de l'Étroite Observance, passa un concordat avec l'abbé de Rancé et les religieux de la Trappe, le 17 août 1662, en vertu duquel les religieux de l'Étroite Observance entrèrent dans le monastère et en prirent possession. L'abbé de Rancé obtint lui-même du roi la permission de tenir son abbaye en règle et y fit son entrée comme abbé régulier le 14 juillet 1664. La discipline qu'il y établit est empruntée aux Us primitifs de Cîteaux et aux écrits de Pères du désert. C'était une réforme dans la réforme.

La révolution française donna à cette réforme de Rancé une extension que rien ne faisait prévoir. En 1791 un décret de l'Assemblée Nationale ayant supprimé les voeux de religion, Dom Augustin de Les-trange, maître des novices à la Trappe, partit avec vingt-quatre de ses frères et fonda en Suisse l'abbaye de la Val-Sainte, qui devint l'arche du salut de la Stricte Observance de Cîteaux. Il s'occupa aussi d'un grand nombre de religieuses brutalement chassées de leurs cloîtres et jetées sur le chemin de l'exil, et fonda pour elles, dans le Bas-Valais, le monastère de la Bièvre qu'il appela "La Sainte Volonté de Dieu". Il travailla à la création de nouvelles maisons en Italie, en Belgique, en Espagne et jusqu'en Amérique. Il était dans ce dernier pays, lorsqu'il apprit la chute de Napoléon, et se hâta de rentrer en France, où les Trappes ne tardèrent pas à se multiplier.

Au cours du XIXe siècle, les Trappistes formèrent trois congrégations. En 1892, sur le désir de

Léon XIII, ces trois congrégations se fondirent en un seul Ordre et, en 1902, le même Souverain Pontife décréta que les Cisterciens Trappistes porteraient désormais le nom de Cisterciens Réformés ou de la Stricte Observance, et que la maison-mère par l'honneur et par l'autorité, et le siège titulaire de l'Abbé Général de l'Ordre serait à perpétuité l'ancien et illustre monastère de Cîteaux, d'où la famille cistercienne a tiré son origine.

III.

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME DU LAC DES DEUX-MONTAGNES, DITE "LA TRAPPE D'OKA"

Une des premières maisons de Cisterciens en France, après la Révolution, fut l'Abbaye de Bellefontaine, au diocèse d'Angers, fondée par Dom Urbain Guillet, l'un des vingt-quatre moines de la Trappe qui suivirent Dom Augustin en Suisse en 1791. C'est lui que le sauveur de la Trappe avait envoyé en Amérique avec une colonie de la Val-Sainte. Mais, après divers essais d'établissements infructueux, il était rentré dans sa patrie. (1)

Si le saint religieux n'avait pu fonder lui-même sur le sol du Nouveau-Monde un établissement durable, du moins il en avait jeté l'idée, et cette idée devait germer et produire avant longtemps une efflorescence de vie monastique dont nous sommes à cent ans de distance les témoins émerveillés. L'Ordre de Cîteaux, en effet, compte aujourd'hui, dix communautés dans l'Amérique du Nord, dont trois aux Etats-Unis et sept au Canada.

On eût, sans doute, bien étonné Dom Urbain, si, arrivé au terme de ses courses, on lui eût dit que de

(1) Une vie de Dom Urbain a été publiée par un religieux de Bellefontaine. On peut aussi consulter avec intérêt la correspondance de Dom Urbain avec Mgr Plessis, évêque de Québec, mise au jour par Mgr L. Lindsay dans "La Nouvelle-France" sous ce titre: "Un Précurseur de la Trappe au Canada. Voir les années 1911 à 1918

Bellefontaine même partiraient les fondateurs de la Trappe la plus florissante du Canada, sinon de l'Ordre Cîteaux tout entier.

C'est, en effet, en 1881, soixante-cinq ans après la fondation de Bellefontaine, qu'une colonie de moines, sortis de ce monastère, venaient prendre possession d'un terrain mis généreusement à leur disposition par MM. les Sulpiciens dans la paroisse d'Oka, dans l'archidiocèse de Montréal. Dix ans plus tard, le 28 août 1891, le nouveau monastère était érigé canoniquement en prieuré, et le 28 mars de l'année suivante, en abbaye, et le Prieur, Dom Antoine Oger, en était élu premier Abbé. En 1892, l'Abbaye de Notre-Dame du Lac des Deux-Montagnes pouvait déjà essaimer et jeter les fondements du monastère de Notre-Dame de Mistassini, au Lac Saint-Jean, maison aujourd'hui en bonne voie de prospérité. Dom Antoine avait pris pour devise: "In sudore et patientia". Tous ceux qui l'ont connu savent que, pendant les vingt-sept années de son gouvernement, il la réalisa à la lettre: aux héroïques sueurs d'un labeur incessant vinrent se joindre les épreuves, en particulier l'incendie du monastère en juillet 1902, et les souffrances physiques qui finirent par le terrasser le 1er août 1913.

Le 23 octobre suivant, la communauté élit pour son successeur le R. P. Dom Pacôme Gaboury, Prieur titulaire et organisateur de la Trappe de Mistassini, et le 13 novembre suivant, le nouvel Abbé reçut la bénédiction solennelle des mains de Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, Archevêque de Montréal, dans l'église du monastère.

Sous la sage et habile administration de Dom Pacôme, l'Abbaye de Notre-Dame du Lac et l'Institut Agricole y attaché n'ont pas tardé à prendre un développement considérable. Mais il a fallu encore compter avec les épreuves. Quatre ans à peine après l'élection du second Abbé, deux incendies successifs venaient réduire en cendres, le 20 mai 1916, les éta-



FAÇADE PRINCIPALE
DE L'ABBAYE DE N.-D. DU LAC DES DEUX-MONTAGNES
La Trappe, P. Q.

bles, les écuries et les granges de l'Abbaye, et le 27 décembre suivant, le monastère lui-même, cloîtres, église, hôtellerie.

Tout était à recommencer, et dans des circonstances particulièrement difficiles à cause de la surenchère des matériaux et de l'augmentation des salaires des ouvriers causées par la guerre. Cependant, après trois ans d'un labeur incessant et d'un dévouement sublime de la part de ses religieux, sur lequel le R. P. Abbé, qui a pour devise: "Verbo et Exemplo", pouvait et devait compter, le monastère a été relevé de ses ruines.

La communauté compte actuellement 110 religieux, tant choralistes que convers et un noviciat nombreux et fervent.

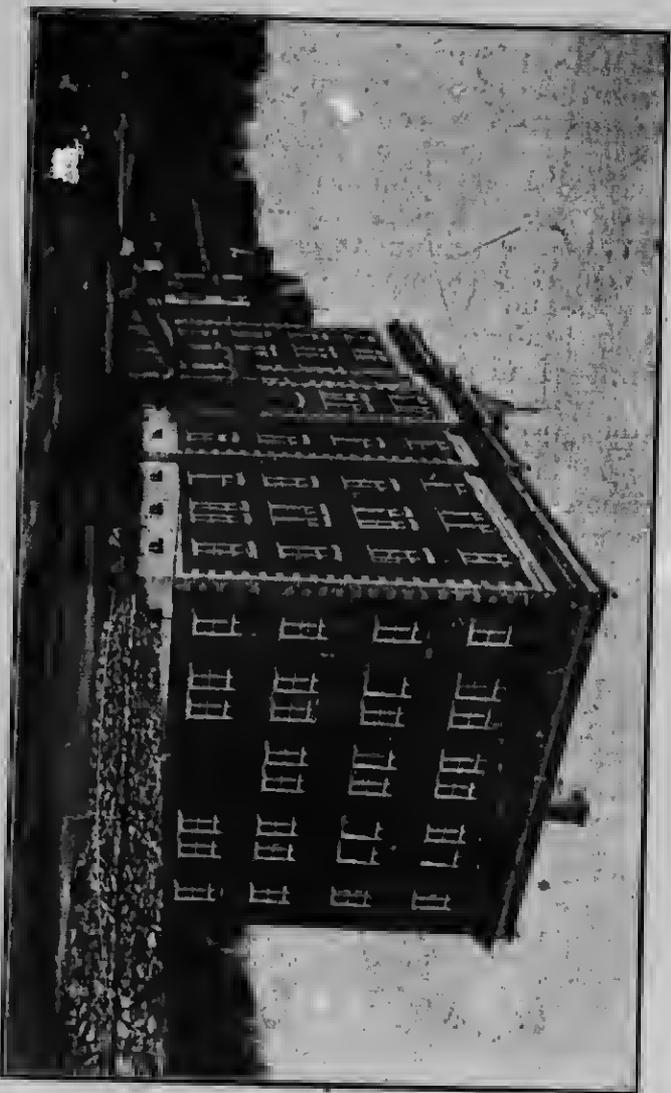


IV.

L'INSTITUT AGRICOLE D'OKA

Une oeuvre à laquelle les Clsterclens de Notre-Dame du Lac ne pouvaient pas ne pas s'intéresser, c'est l'enseignement agricole. Déjà, au printemps de 1881, à l'annonce de leur prochaine venue au Canada, la Minerve de Montréal le préconisait en ces termes: "Une maison de Trappistes serait un double bienfait pour nous, d'abord à cause des bénédictions qu'une société de religieux aussi méritants attire toujours sur un pays, et ensuite en vue des excellents fruits que la présence et les exemples de ces travailleurs modèles, qui font de l'agriculture leur oeuvre particulière, ne pourraient manquer d'avoir sur nos cultivateurs qu'un déplorable esprit de routine attaché à des méthodes vieillies et qui ne répondent plus aux besoins du sol... Les établissements des Trappistes en France sont de véritables fermes-modèles, où toutes les ressources du sol sont utilisées avec une perfection merveilleuse. Qui empêcherait ici ces religieux de prendre des élèves auxquels ils enseigneraient la science agricole? Plus tard, l'Etat lui-même trouverait son profit à leur confier le soin d'un enseignement régulier..."

Ce vœu de la Minerve a reçu son accomplissement et a même été dépassé. L'Institut Agricole d'Oka, dirigé par les RR. PP. Trappistes est assurément l'un des plus beaux témoignages vivants de l'évolution agricole accomplie chez nous depuis moins d'un demi-siècle. Concurrément avec les établissements similaires dont la province de Québec a droit d'être



INSTITUT AGRICOLE D'OKA
Affilié à l'Université de Montréal.
LA TRAPPE, P. Q.

fière, c'est un foyer d'enseignement qui a fait naître chez un grand nombre de jeunes gens de nos collègues l'amour du sol.

Dès leur installation sur le domaine à eux offert par MM. les Sulpiciens, les Cisterciens enseignèrent d'abord par l'exemple, puis au moyen de cours organisés qui furent comme le préliminaire à la reconnaissance officielle de l'École, qui eut lieu le 8 mars 1893, alors que l'Honorable Beaubien, promoteur du projet, offrait à Dom Antoine, Abbé de N.-D. du Lac, une allocation annuelle pour continuer l'oeuvre commencée, la développer et la parfaire.

Ce travail lent et difficile dura une quinzaine d'années. Les résultats, néanmoins, furent tels qu'en 1907, répondant au désir et aux vœux du Ministre de l'Agriculture de Québec, des autorités religieuses, du Conseil de l'Instruction Publique et des Missionnaires agricoles, les RR. PP. Trappistes se prêtaient à la réorganisation plus parfaite d'une oeuvre d'un si grand intérêt national. L'École, affiliée à l'Université de Montréal, prit en 1908, le titre d'INSTITUT AGRICOLE D'OKA.

Le cours scientifique que suit actuellement toute une pléiade d'étudiants ayant terminé leur cours classique comprend quatre années d'études aboutissant aux grades universitaires.

Situé dans un milieu agricole et pittoresque, avec une vue splendide sur le Lac des Deux-Montagnes, le corps de l'Institut comprend deux édifices considérables: l'un, premier monastère occupé par les moines à leur arrivée au pays, contient surtout les laboratoires et les musées scolaires, l'autre, vaste construction moderne et parfaitement aménagée, bâtie en 1914 par les soins du R. P. Dom Pacôme Gaboury, deuxième Abbé de la Trappe d'Oka, procure aux 125 à 130 élèves de l'Institut des salles spacieuses pour le logement et les cours. Ceux-ci sont donnés par un personnel compétent composé de religieux et de laïcs.

DE LA VIE CISTERCIENNE

Saint Benoît, décrivant, dans le chapitre premier de sa Règle, les diverses espèces de moines qui existaient de son temps, met au premier rang celle des Cénobites, qu'il appelle la plus forte espèce de moines, *fortissimum genus monachorum*, parce que, demeurant ensemble dans un monastère et y militant sous une règle et sous un abbé, ils puisent dans cette union même une force qui les rend plus redoutables au démon.

C'est à cette catégorie de moines qu'appartiennent les Cisterciens ou Trappistes, dont la vie présente cinq caractères que nous allons exposer aussi brièvement que possible.

La vie cistercienne est : 1o une vie de communauté; 2o une vie de silence; 3o une vie de prière; 4o une vie de travail; 5o une vie de pénitence.

1o.—VIE DE COMMUNAUTE

Les Cisterciens étant des cénobites, leur vie est essentiellement une vie de communauté, et c'est là un de ses caractères les plus marqués, car cette vie de communauté, les Cisterciens la pratiquent sous sa forme la plus absolue: "Toujours uni à ses frères dans la prière comme dans le travail, dans le repas comme dans le repos, le Cistercien s'appuie constamment sur l'union et le bon exemple pour s'élever à Dieu, et il s'exerce à la pratique incessante de la charité fraternelle et de la patience. Il n'est jamais seul dans la prière: car tous les offices et exercices spiri-

(1) La Vie contemplative, par un religieux chartroux.

tuels s'accomplissent en communauté. Il n'est jamais seul dans le travail: s'il se livre au travail des mains, c'est conjointement avec ses frères, et quand il a le loisir du travail intellectuel, il le fait en la salle commune. Il n'est jamais seul pour le repas, toujours pris en commun; jamais seul pour le repos, toujours pris dans un dortoir général, où de simples alcôves séparent les religieux les uns des autres.

"Cette continuelle sujétion de la communauté, durant le jour et durant la nuit, porte avec elle sa force de dégagement comme elle porte un certain poids de pénitence. Dans un monastère où circulent de vrais courants de vie spirituelle, l'âme, toujours emportée par ces courants auxquels nul instant, nulle occasion ne la vient soustraire, se trouve soulevée comme sans s'en apercevoir, et elle entre dans les régions de la vie divine avec plus de simplicité et moins de préoccupation personnelle. D'autre part, c'est une condition qui ne laisse pas que d'être pénible à la nature, que de n'avoir à aucun moment cette certaine mesure de liberté et d'isolement dont l'âme aime à jouir, et dont il semble qu'elle ait besoin pour ses opérations les plus intimes. Il y a donc là une pénitence, mais il n'y a pourtant point d'écrasement."

20.—VIE DE SILENCE

A la loi de communauté, en effet, la Règle joint la loi du silence, et d'un silence aussi perpétuel que la communauté elle-même. Comme le fait remarquer le vénérable Chartreux que nous citons, "une loi appelle l'autre, et la rigueur du silence doit logiquement répondre à la rigueur de la communauté. Sans l'union des deux, il n'y aurait pas de vie contemplative. Si l'homme assidûment soumis à la vie commune, était assidûment soumis à la nécessité de parler, sa vie se gaspillerait, comme il arrive au milieu du monde, dans la vaine banalité des curiosités sottes... Le Cistercien est toujours en commun, et il est toujours seul, toujours avec ses frères, et toujours avec Dieu: toujours avec ses frères par la loi de communauté, toujours avec Dieu par la loi du silence, hom-

me de la charité fraternelle par la loi de communauté, homme de la charité divine par la loi du silence... les deux lois les plus sévères de sa Règle lui maintiennent l'incessant bénéfice de cette double charité."

En gardant ce silence perpétuel, les Cisterciens ne font que se conformer à la lettre de la Règle bénédictine qui dit qu'en tout temps le moine doit s'appliquer au silence; "*Omni tempore, silentio debent studere monachi*". Est-ce à dire que le Cistercien ne parle jamais? Ne comprendons pas silence et mutisme. Il y a des circonstances où le moine peut et doit parler, mais toujours avec permission et selon l'étendue de cette permission, ce qui prohibe radicalement la conversation facultative et maintient l'esprit de silence.

30.—VIE DE PRIERE

Ce silence que rien n'interrompt, en favorisant le recueillement, dispose admirablement le moine cistercien à la prière. Pour le disciple de saint Benoît, en effet, la Prière ou l'Office divin doit être la principale occupation: "*Opus Dei cui nihil praeponatur*". Quelle que soit la nécessité, l'urgence des autres occupations, jamais le Cistercien ne doit omettre ce devoir, et il s'en acquitte la nuit comme le jour. Levé à deux heures du matin, les jours ordinaires, à une heure et demie le dimanche, et à une heure aux fêtes solennelles, il commence par psalmodier Matines et Laudes de la Sainte Vierge qui sont suivies d'une demi-heure d'oraison mentale. Vient ensuite le chant ou la récitation, selon le degré de la fête, des Matines et des Laudes canoniales, suivies des messes privées. Les autres heures sont réparties au cours de la journée selon l'antique usage de l'Eglise. Chacune de ces heures canoniales est précédée de l'office correspondant de la Sainte Vierge, excepté à Complies où ce dernier suit le grand office, et la journée se termine par le chant du "*Salve Regina*".

40.—VIE DE TRAVAIL

La loi du travail est commune à tous les hom-

mes. Mais saint Benoît en fait une obligation spéciale pour ses disciples, parce que, dit-il, l'oisiveté est ennemie de l'âme: "C'est pourquoi, les frères devront s'occuper au travail des mains à certaines heures, et à d'autres à la lecture des choses de Dieu". Les travaux du cistercien sont donc de deux sortes: manuels et intellectuels. Manuels, car c'est alors, dit notre saint législateur, qu'ils seront vraiment moines, s'ils vivent du travail de leurs mains, comme nos Pères et les Apôtres. Intellectuels aussi, car les moines sont prêtres ou destinés à la prêtrise, et "les lèvres du prêtre, dit l'Écriture, doivent être les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que l'on recherchera la connaissance de la loi". "Mais, observe un judicieux écrivain (1), les Cisterciens ne consacrent pas moins de huit heures au ministère de la prière publique. Comment, avec cette divine servitude, peuvent-ils se réserver encore du temps pour les travaux du corps et de l'esprit? Il y a lieu de s'en étonner. Mais la vie des moines a des espaces qui ne sont pas dans la nôtre. Que de choses contribuent à allonger leurs journées, la brièveté du sommeil, l'absence de toute récréation, les occupations constantes, le silence et le jeûne qui retranchent, l'un les conversations inutiles, l'autre les repas multipliés! Ils ont, par ces moyens, résolu le problème, insoluble pour les hommes du monde, de doubler, de tripler leur existence.

"Depuis M. de Rancé, dit ailleurs le même auteur, on a cru assez généralement que l'étude s'accordait mal avec les constitutions de Cîteaux. Rien n'est plus contraire à l'histoire. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir l'excellent ouvrage de Charles de Visch: *Bibliotheca Scriptorum Sacri Ordinis Cisterciensis*. L'auteur n'hésite pas à affirmer dans son épître dédicatoire, que les moines de Cîteaux n'ont pas moins éclairé l'Église par leur doctrine, qu'ils ne l'ont édifiée par leur sainteté. Le nombre de notices historiques, bibliographiques et critiques qu'il con-

(1) *Les Moines et leur influence sociale*, par l'Abbé F. Martin.

sacre aux écrivains de l'Ordre jusqu'au XVIIe siècle seulement, ne s'élève pas à moins de sept cent soixante-treize."

50.—VIE DE PENITENCE

Le Cistercien n'est pas seulement l'homme de la prière, il est aussi l'homme de l'expiation.

La vie commune, le silence, le travail corporel sont déjà pour lui des occasions de se mortifier. Mais cela ne lui suffit pas. Il faut qu'il crucifie son corps par une abstinence perpétuelle et un jeûne qui n'embrasse pas moins de six mois de l'année. L'usage de la viande n'est permis qu'aux malades et à ceux qui sont d'une santé débilé. Le régime de la Trappe est donc le régime végétal reconnu, du reste, par les sommités médicales comme très favorable à la santé.

Depuis Pâques jusqu'au 14 septembre, la Règle accorde deux repas par jour, et, en outre, le matin, une légère réfection connue dans le langage monastique sous le nom de mixte. Les jeûnes commencent le 14 septembre et durent jusqu'à Pâques. Pendant cette période de temps, le repas du soir est remplacé par une simple collation, et le mixte par un frustulum, qui consiste en deux onces de pain avec un peu de boisson.

A l'abstinence et au jeûne il faut ajouter la pénitence du sommeil pris tout habillé, sur une paillassé pliquée et dans un dortoir commun. Il est de sept heures consécutives en hiver, et de six heures en été; mais, alors, une heure de sieste est accordée dans la journée, après le dîner.

Telle est, dans ses grandes lignes, la vie cistercienne. C'est un régime plein de rigueur, mais aussi plein de vigueur pour le corps aussi bien que pour l'âme, comme le dit le vénérable Chartreux que nous aimons à citer. Les travaux manuels, les veilles, le jeûne, l'abstinence, toutes ces austérités habituent le corps à ne pas s'endormir dans des jouissances inutiles et souvent dangereuses. D'autre part, la correction fraternelle qui existe chez les Cisterciens com-



**VUE GENERALE
DE L'ABBAYE DE N.-D. DU LAC DES DEUX-MONTAGNES
La Trappe, P. Q.**

me dans presque tous les Ordres et Congrégations, et qui consiste en des accusations ou proclamations faites au chapitre des fautes extérieures commises contre la Règle ou les usages de la maison; les humiliations, la dépendance absolue de l'obéissance, tout cela habitue l'âme à se détacher d'elle-même et à s'attacher à Dieu. Le religieux peut ainsi expier beaucoup pour lui-même et aussi beaucoup pour le monde, car il est le ministre par excellence de la fonction sociale de l'expiation, comme il l'est de celle de la prière. C'est ce qui faisait dire à saint Eloi écrivant aux religieux de Saignac: "Moi, votre suppliant, à la vue de la masse de mes péchés, et dans l'espoir d'en être délivré par Dieu, je viens vous donner peu de chose pour beaucoup, de la terre en échange du ciel, ce qui passe pour ce qui est éternel."

F. M. Glidas, ptre, O. C. R.

